PRÉSENCE DES « MAFIAS » EN FRANCE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

PAR **Gaëtan GORCE,**
CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'IRIS, CO-DIRECTEUR DE L' ObsCI

ET **Michel GANDILHON,**
SPÉCIALISTE DES QUESTIONS LIÉES AUX TRAFICS DE DROGUES ILLICITES,
MEMBRE DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE DE L'ObsCI

MAI 2021

OBSERVATOIRE DES CRIMINALITÉS INTERNATIONALES

IRIS
INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

Cet article constitue la synthèse d'un séminaire, qui s'est tenu le 24 mars 2021, du Conseil d'orientation scientifique de l'Observatoire des criminalités internationales (ObsCI) consacré au thème des mafias et de leur présence sur le territoire français.

INTRODUCTION

L'actualité la plus récente montre que la problématique, si elle n'est pas nouvelle, semble de plus en plus prégnante. En témoignent les dizaines d'interpellations, intervenues à l'initiative de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille et du parquet antimafia de Gênes en septembre 2020 dans le sud-est de la France, de membres du milieu français en lien avec la 'Ndrangheta, la mafia calabraise, ou encore les activités des mafias albanaise (migrants, drogues, etc.) et géorgienne (cambriolages, vols à l'étalage, trafic de médicaments) qui semblent monter en puissance. En témoigne également le fait que la France ait rejoint la « task force » anti 'Ndrangheta créée par Interpol.

Face à cette question, la confusion règne cependant. Deux types d'attitudes devraient être évités. En premier lieu, celle qui consiste à voir la mafia partout et à dénier toute spécificité à ce phénomène, qui est devenu au fil du temps un synonyme d'organisation criminelle. En France, dans le sillage d'un journalisme d'investigation par ailleurs de qualité, on parlera ainsi de « mafia » et de « parrains » des cités, et de plus en plus de « narcos » lesquels, bien sûr, briseraient l'*omerta*. On parle aussi, et semble-t-il à tort, de « mafia corse ». Cette tendance n'épargne pas le monde universitaire. Ainsi dans un *Atlas des mafias* publié par deux spécialistes aux éditions Autrement en 2014, des pages sont consacrées au trafic de drogues, et notamment de résine de cannabis, à Marseille laissant penser que ces phénomènes relèveraient du phénomène mafieux, alors qu'ils ressortissent à la criminalité propre aux « cités ».

La seconde attitude, beaucoup plus minoritaire, mais bel et bien présente, constitue le contrepied exact de la première : c'est le *dénégationnisme*. Les mafias seraient un mythe, un fantasme et un moyen de stigmatiser certaines populations. Cette thèse tire sa légitimité de la vision caricaturale (la pieuvre étendant ses tentacules et jonglant avec des dizaines de milliards de dollars) véhiculée par les grands médias, des exagérations de certains spécialistes – Saviano, par exemple, dans *Extra-pure* , qui écrit que l'argent de la cocaïne a permis de sauver le capitalisme pendant la crise financière de 2008 dite des

subprimes – et bien sûr l'industrie du cinéma (*Le Parrain*) et de plus en plus les séries télévisées (*Zero Zero, Zero*).

Ce positionnement a existé en Italie où la reconnaissance du fait mafieux a mis du temps à s'imposer et persiste encore dans une partie du monde universitaire influencé par la sociologie de la déviance (Becker, Foucault) et une historiographie considérant le banditisme comme une expression de la révolte populaire : le criminel, le mafioso n'ont pas d'existence en soi ; ils ne sont rien d'autre qu'un effet du discours d'entrepreneurs de morale stigmatisant des déviants. Dans son ouvrage, *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, l'historien britannique fait de la Camorra une « association d'aide mutuelle pour les personnes qui désiraient se défendre contre les féodaux, l'état (sic), ou la police » et *in fine* « une organisation populaire d'auto-défense du mode de vie calabrais ».

Ces deux attitudes, apparemment opposées, aboutissent au même résultat. Ainsi, la première, la mafia comme métonymie (la mafia est partout donc nulle part) comme la seconde, négation du fait, débouchent sur une invisibilisation du phénomène. Or si les mafias sont des organisations criminelles, toute organisation criminelle n'est pas une mafia. Là est la difficulté.

Quels sont donc d'abord les critères qui permettent de distinguer une mafia d'une simple organisation criminelle ? Et quelles sont, en conséquence, les grandes organisations mafieuses dans le monde ? Quid notamment des cartels latino-américains ? Existe-t-il ensuite, en France, une ou des mafias ? Sont-elles spécifiques à notre pays ou un produit d'importation comme l'illustre la présence sur notre territoire des mafias italiennes, à commencer par la 'Ndrangheta, et des mafias russes et albanaises ?

À QUOI RECONNAÎTRE UNE MAFIA ?

Ce qui distingue une mafia des autres formes de criminalité organisée, et la rend particulièrement dangereuse, renverrait selon les travaux menés par Jean-François Gayraud (*Le monde des mafias. Géopolitique du crime organisé*, Odile Jacob, 2005), à plusieurs critères, dont trois principaux :

- Une sociologie de société secrète, sorte de franc-maçonnerie criminelle avec son organisation, ses rites, etc.
- Un enracinement profond et ancien dans un territoire rendant quasi impossible son éradication. Peu d'entreprises créées au milieu du XIX^{e} siècle comme les mafias

sont encore vivantes aujourd'hui. Cet enracinement leur permet de contrôler plus ou moins complètement les autorités locales.

- Une pluriactivité et une grande capacité d'adaptation et de renouvellement en fonction de l'évolution de l'environnement et des marchés criminels, etc.

Ce sont ces caractéristiques qui en font une menace directe pour la sécurité nationale, une menace qui n'est pas toujours reconnue comme telle.

Les mafias sont en effet suffisamment implantées pour prendre en main l'administration de fait de leurs territoires et suffisamment résilientes pour surmonter les sursauts répressifs des États centraux. Gayraud, dans le livre susmentionné, en réserve ainsi le terme aux organisations répondant à huit critères :

- le contrôle d'un territoire : c'est la base de sa construction via le racket. La mafia a toujours une origine géographique précise, un berceau historique, qu'elle exploite et défend. Et d'où elle s'exporte ;
- la capacité d'ordre et de domination, alternative à celle de l'État, vis-à-vis de la population, faite de ses règles propres ;
- le sens de la hiérarchie et de l'obéissance (même si les Triades, la 'Ndrangheta et la Camorra préfèrent l'horizontal au vertical, avec toujours une grande capacité d'adaptation et de renaissance) dans l'esprit d'une société militaire et féodale ;
- le secret et l'initiation ;
- la dimension ethnique et familiale : fraternité d'hommes ayant les mêmes origines, construite à travers une sélection sévère ;
- la polycriminalité : cause et conséquence de sa puissance. Elle est présente sur tous les marchés lucratifs, passe de l'un à l'autre selon les opportunités ;
- une légende, un récit mythique : à l'origine le rebelle, toujours l'homme d'honneur, le rôle du cinéma ;
- l'ancienneté et la pérennité, c'est-à-dire son adaptabilité et sa capacité de survie.

Ce qui l'amène à définir un groupe des « neuf » constituant, selon lui, par leur taille, leurs ressources et leur implantation la principale menace pour l'État de droit et pour nos sociétés : Cosa Nostra (l'une en Sicile et l'autre aux États-Unis), la 'Ndrangheta (Calabre), la Camorra (Campanie), la Sacra Corona Unita (Pouilles), les Triades (Chine), les Yakuza (Japon), la mafia albanophone (Albanie Kosovo) et la *maffya* turque. Celles-ci contrôleraient directement ou indirectement une grande partie des principaux trafics

mondiaux illicites, pratiquant sur leur territoire un racket systématique sans n'avoir jamais pu être éradiquées.

Les cartels colombiens n'y figurent pas parce qu'en dépit de leur dangerosité, ils ne répondent pas vraiment aux critères qui définissent une mafia. De plus, dans la seconde moitié des années 1990, suite à la répression de l'État colombien, ces organisations se sont recomposées pour faire place à des réseaux plus souples (*cartellitos*), constitués de groupes ayant fait le choix d'une relative discrétion. De même au Mexique, où la « guerre à la drogue » engagée par le président de la République Calderon autour de 2006 aurait provoqué une balkanisation du paysage criminel et l'autonomisation de petits groupes armés de plus en plus violents, même si certaines organisations restent puissantes et exercent un véritable pouvoir sur le plan territorial par leurs capacités de subjuguer le personnel politique et les forces de l'ordre.

QUID DES MAFIAS EN FRANCE ?

Le terme de « mafia » n'est pas en France une notion juridique. Le Code pénal français, à la différence de l'italien, ne connaît en effet que le délit d'associations de malfaiteurs qui, si elles commettent des infractions d'une particulière gravité, peuvent être qualifiées, circonstances aggravantes, de « bandes organisées ».

Considérons alors pour commencer, d'un point sociologique et à partir des critères précédemment avancés, qu'une mafia constitue d'abord une forme particulièrement structurée, ancienne, dangereusement puissante, de ce que la Convention de Palerme, adoptée en 2001 sous les auspices de l'Organisation des Nations unies (ONU), qualifie de « crime organisé ». Si la mafia forme à l'intérieur de celui-ci un monde particulier, c'est notamment en raison de son caractère « politique » : son ambition, là où elle est implantée, n'est pas seulement de développer ses activités illégales et d'en tirer un maximum de profit, mais d'y exercer une influence forte sur le pouvoir politique local par la corruption ou la mobilisation en faveur de tel ou tel parti de sa clientèle au moment des élections.

Tentons, sur ces bases, un état des lieux hexagonal.

S'agissant des mafias étrangères, les signes de l'implantation des mafias italiennes dans le sud-est de la France sont tout d'abord de plus en plus évidents : sensible depuis un demi-siècle, par exemple sur les marchés agricoles, la présence de la 'Ndrangheta calabraise et de Cosa Nostra semble s'être renforcée dans les années 1990 via les « fugitifs » ayant quitté le sud de l'Italie suite à l'accentuation de la politique répressive de l'État italien consécutive à l'assassinat des juges Falcone et Borsellino. Elle compte aussi parmi ses membres les descendants des générations qui se sont installées en France à la faveur des

migrations et qui sont souvent de nationalité française. Symétriquement, la mafia albanaise, notamment depuis la seconde moitié des années 2010, serait par ailleurs fortement impliquée dans les trafics de stupéfiants (héroïne, cocaïne).

QUELLE EST AUJOURD'HUI LA GRAVITÉ DU PROBLÈME ?

Mais une interrogation persiste sur l'ampleur qu'aurait prise ce phénomène. Ainsi, le rapport annuel d'information sur la criminalité organisée du Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) du ministère de l'Intérieur, tout en soulignant la présence de la 'Ndrangheta et de la Camorra dans le sud de la France, et notamment leurs liens avec le trafic de stupéfiants, évoque le territoire français plutôt comme une base de repli que d'expansion. Or cette appréciation entre en contradiction avec les analyses en Italie de la *Direzione Investigativa Antimafia* (DIA) qui présente en revanche et depuis des années la France comme un territoire « à haut risque d'infiltration mafieuse », sentiment partagé par plusieurs universitaires, posant du coup la question du rapport entre la police, la justice et le monde de la recherche. Celle-ci n'a en effet toujours pas accès aux rapports du SIRASCO, ne serait-ce que pour les mettre en perspective avec les documents produits par les forces de l'ordre italiennes (qui, eux, sont accessibles en ligne) et pour pouvoir produire une analyse de la présence mafieuse en France reposant sur un socle de connaissance commun. Les difficultés pour les services à définir de la même manière les mêmes processus rendent par ailleurs délicats les travaux académiques. Quant à la cellule 'Ndrangheta, créée par Interpol, sur le fonctionnement de l'organisation, elle ne partage aucun document, bien qu'épaulé par une équipe d'universitaires. Cette absence de collaboration ne peut que nuire à une juste perception du phénomène trop souvent analysé sous le seul prisme du trafic de drogues, c'est-à-dire sous un angle « économiciste », dénoncé notamment par les travaux de Clotilde Champeyrache (La Face cachée de l'économie, PUF, 2019), privilégiant l'objectif de maximisation des profits alors que les dimensions de « pouvoir » pourraient se révéler bien plus déterminantes. Qu'une entreprise de terrassement appartenant à des membres d'une famille mafieuse calabraise ait été identifiée en 2011 à Menton ne devrait-il pas inquiéter au moins autant que la découverte de trafics de cocaïne, le BTP signifiant marchés truqués et corruption du personnel administratif et politique ? Cette forme de myopie se retrouverait malheureusement, en dehors de l'Italie, dans de nombreux pays européens. De manière plus générale, certains observateurs considèrent que les mafias étrangères « profiteraient » du déclin du « milieu » traditionnel pour s'implanter sur notre territoire en relation avec les organisations criminelles dites de « cités ». Les affaires judiciaires recensées ne permettent pas toutefois de trancher : elles restent limitées, les

mafias mettant tout en œuvre pour ne pas être repérées. Leurs activités criminelles évitent ainsi le plus souvent les formes spectaculaires, comme les règlements de compte, à l'occasion desquelles leur présence finit parfois par être décelée. Celle-ci n'émerge le plus souvent qu'à partir d'affaires de corruption complexes pour lesquelles les enquêteurs sont insuffisamment formés.

« MAFIA » : UN CONCEPT INOPÉRANT ET DIFFICILEMENT TRANSPOSABLE ?

Reste la question de l'existence de mafias françaises, si souvent mises en avant dans les médias, notamment quand sont évoquées les organisations criminelles corses ou les filières hégémoniques sur le marché de la drogue et présentes dans les banlieues des grandes villes françaises. Si celles-ci ne relèvent pas au sens strict des mafias, n'en ont-elles pas de nombreuses caractéristiques, à commencer par le contrôle de leurs territoires, à travers notamment la corruption de certains élus locaux, et la volonté d'en écarter l'État ? C'est à ce stade qu'est souvent posée en France la question de l'utilité du concept de mafia que contestent ouvertement certains spécialistes, à commencer par des magistrats. Pour ceux-ci, le concept n'a pas (ou plus) grand intérêt dans le débat scientifique et surtout de portée opérationnelle. Il constituerait la source de multiples confusions et, juridiquement, se révèlerait d'un maniement pour le moins délicat. Ainsi font-ils remarquer qu'il n'est pas utilisé par les premiers intéressés (les réprimés et ceux qui les répriment), lesquels font état d'autres réalités et se servent d'autres termes que celui de « mafia ». Celui-ci ne serait en réalité quasiment jamais employé par l'administration ou la justice en dehors de l'Italie. Le droit italien est le seul, par nécessité agrégative pénale ponctuelle, à viser « *l'associazione a delinquere di stampo mafioso* », mais il agrège ainsi des dissemblances. Et il instaure un délit d'appartenance, nécessaire - presque parfaitement régulé - en Italie, mais qui pourrait être d'un maniement très délicat sous d'autres cieux...

Pourquoi en outre s'en tenir aux quatre structures italiennes toujours citées alors qu'il en existe bien d'autres en Italie, par exemple à Rome, en Sardaigne, et même dans les Pouilles – *la Rosa dei Venti* – ou en Sicile – les *Stidde* – certes pas aux mêmes niveaux de puissance, d'organisation, de cohérence stratégique ? Et que penser par exemple de l'importance accordée à Sacra Corona Unita, qui est le produit assez récent, début des années 1980, d'une coalition de familles camorristes, qui n'a évidemment pas l'envergure et l'autonomie de la 'Ndrangheta, et dont on peut se demander si elle dispose d'une réelle autonomie ? Et que dire du banditisme de la Corse-du-Sud, cousin du banditisme sarde du nord de la Sardaigne, tous deux très organisés (et en relation avec la *Banda della Magliana*

romaine) ? Et les milieux marseillais, toulonnais et niçois n'ont-ils pas une parenté évidente avec la délinquance présente en Campanie ? Dans les années 1960-1970, les plus gros contacts avec les parrains turcs étaient des membres du milieu marseillais.

Dans un monde globalisé, les influences externes et les alliances stratégiques auraient en outre contribué à brouiller ce concept. Du coup, la réalité de la délinquance dans les banlieues de Marseille, de Naples, de Nice ou de Catane ne serait pas vraiment dissemblable comme le montrent les ouvrages de Nick Tosches, *Trinités*, et de Roberto Saviano, *Gomorra*.

Cette perplexité n'est cependant pas unanimement partagée. La vraie question tiendrait dans la distinction entre organisation mafieuse et méthode mafieuse. C'est cette distinction qui permettait de faire le départ entre un fonctionnement de type mafieux (présent dans certaines formes de délinquance que l'on retrouve en France), et les mafias à proprement parler qui, elles, se régénèrent presque « automatiquement » dans le sens où la structure garantit la survie de l'organisation et le renouvellement de ses membres. Les rapports d'enquête italiens, facilement accessibles au chercheur, pointent les *modus vivendi* à l'œuvre sur un même territoire entre des organisations criminelles qui peuvent être extrêmement différentes. Ainsi, la coopération, et non la violence ouverte, indicateur pourtant encore trop pris comme indice de vitalité criminelle, favorise la diffusion de la méthode mafieuse auprès d'organisations criminelles qui ne sont pas elles-mêmes des mafias.

CONCLUSION

S'il n'existe donc pas de mafia française au sens strict, il n'en reste pas moins que l'on assiste depuis quelques années au développement de multiples organisations criminelles autochtones dont la dangerosité s'avère néanmoins extrêmement élevée : le SIRASCO leur attribuait, en 2012, 75 % des faits relevant de la criminalité organisée, le quart restant étant imputable à des organisations étrangères (balkaniques pour le trafic d'armes, turcophones pour l'héroïne et la cocaïne, russes pour le blanchiment d'argent, et chinoises et nigérianes pour la prostitution). Or la lutte contre la criminalité organisée ne constitue pas, en dépit de la menace d'un potentiel « renversement de souveraineté » sur certains territoires, une priorité des pouvoirs publics. Si la lutte contre cette criminalité ne saurait passer par la création de nouveaux outils juridiques tels le délit d'appartenance (à une mafia) présent dans le Code pénal italien, l'efficacité de la lutte pourrait emprunter plutôt la voie d'un renforcement de l'armature opérationnelle, par exemple les opérations d'infiltration et de renseignement, qui pourraient être placées sous la responsabilité de la

Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) ainsi que le stipule la récente loi sur la sécurité de 2015, qui en a fait l'une des sept finalités du renseignement intérieur. Sans oublier la police judiciaire, à l'instar du remarquable travail effectué dans les années 1970 contre la « French Connection » par l'antigang à Marseille à l'époque de Marcel Morin.

Finalement, force est de constater que l'activité des mafias étrangères en France reste très mal documentée, les chercheurs sur ces sujets étant par ailleurs peu nombreux, malheureusement mal considérés, et surtout sans véritable accès aux sources policières et judiciaires. Dès lors, les relations entre l'université, la justice et la police devraient être renforcées parallèlement à des travaux d'enquête, à l'instar de ceux de la commission *ad hoc* de la Chambre des députés italienne, que pourrait conduire le Parlement français afin de constituer un triangle optimal et actualiser le stock d'informations disponibles.■

PRÉSENCE DES « MAFIAS » EN FRANCE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Par **Gaëtan GORCE /** CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'IRIS, CO-DIRECTEUR DE L'ObsCI
Et **Michel GANDILHON** / SPÉCIALISTE DES QUESTIONS LIÉES AUX TRAFICS DE DROGUES ILLICITES, CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE DE L'ObsCI

OBSERVATOIRE DES CRIMINALITÉS INTERNATIONALES / MAI 2021

Sous la direction de Gaëtan Gorce et David Weinberger, chercheurs associés à l'IRIS
ObsCI@iris-france.org

L'ObsCI a pour objectif d'étudier et d'analyser les différents champs des criminalités internationales en appréhendant les problématiques sécuritaires dans leur globalité, en intégrant ses enjeux pour nos sociétés et leurs effets sur les politiques publiques en France comme à l'international.

© IRIS
Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
2 bis rue Mercœur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org
@InstitutIRIS
www.iris-france.org